

Interview exclusive

Le Président du CMJD à Nouakchott Info :

"Aucune ingérence extérieure dans les affaires de la Mauritanie ne sera acceptée qu'elle concerne l'ex-président ou toute autre personne quelle qu'elle soit."

C'est un président mauritanien très disposé et très courtois malgré son agenda très chargé en visites et en rencontres avec les autorités tunisiennes et les autres acteurs de la vie économique et civile tunisienne qui a accepté de répondre à nos questions. Le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie qui vient d'effectuer une visite officielle en Tunisie sur invitation de son frère M. Zine El Abidine Ben Ali, n'a ménagé aucun effort pour lever le voile avec une certaine clarté sur nos questions. Dans une interview exclusive qu'il a accordé au "Quotidien" tunisien et à Nouakchott Info, il aborde divers domaines relatifs aux relations tuniso-mauritaniennes. Le chef de l'Etat mauritanien a aussi braqué pleins feux sur des sujets d'une brûlante actualité portant sur le processus démocratique en cours, ainsi que sur le retour de l'ex président mauritanien en Mauritanie, la gestion des ressources pétrolières, entre autres.

**ENTRETIEN CONDUIT PAR OUSMANE WAGUE,
CORRESPONDANT DE NOUAKCHOTT INFO EN TUNISIE.**

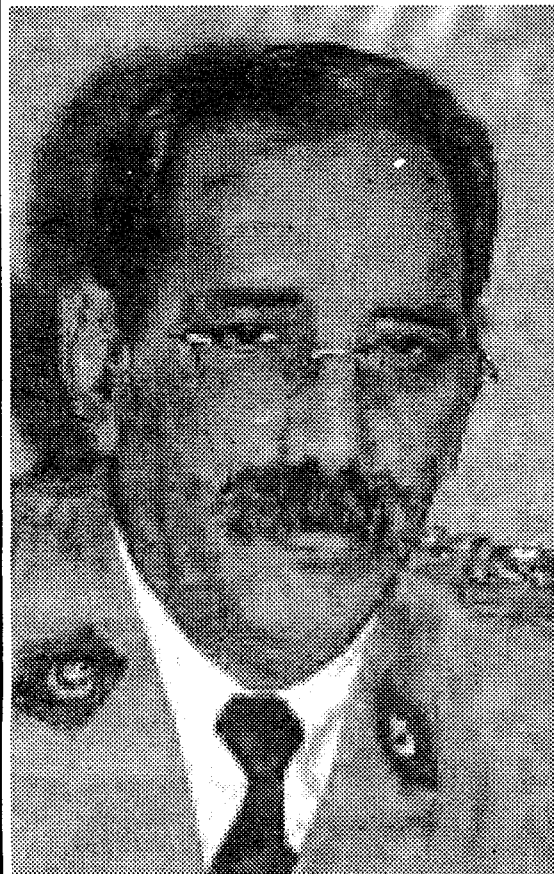
Nouakchott Info: Comment évaluez-vous l'état des relations entre la Tunisie et la Mauritanie?

S.E. Ely Ould Mohamed Vall: Les relations entre la Tunisie et la Mauritanie se portent très bien. En fait, elles n'ont jamais été à un niveau aussi excellent qu'aujourd'hui. Les relations tuniso-mauritaniennes ont toujours été à l'abri de toute influence politicienne. Elles s'inscrivent dans une perspective extrêmement constructive, parce que les deux peuples frères n'ont aucun problème qui les oppose. Leurs gouvernements respectifs ont toujours entretenu de bonnes

relations. Ils sont habitués à travailler ensemble dans l'intérêt bien compris des deux pays et du Maghreb arabe d'une manière générale.

Quels sont les moments forts de votre visite en Tunisie?

Je suis venue en Tunisie dans le cadre d'une visite officielle, à l'invitation de Son Excellence le Président Zine El Abidine Ben Ali. Ma visite s'inscrit dans le cadre d'une prise de contact fructueuse avec le Président tunisien.



Interview exclusive

Le Président du CMJD à Nouakchott Info :

"Aucune ingérence extérieure dans les affaires de la Mauritanie ne sera acceptée qu'elle concerne l'ex-président ou toute autre personne quelle qu'elle soit."

Elle a permis de faire le point sur l'ensemble des problèmes maghrébins et la situation internationale. Je suis venu également profiter de l'expérience de M. le Président Zine El Abidine Ben Ali et aussi de l'excellence des rapports entre la Mauritanie et la Tunisie et de voir si on peut trouver d'autres perspectives de coopération et de travailler davantage ensemble.

Voilà en gros l'essentiel des raisons de ma visite.

Quels étaient les dossiers qui ont constitué la priorité de votre rencontre avec le Président Ben Ali?

Entre la Tunisie et la Mauritanie, je tiens à le souligner, il n'y a aucun dossier litigieux. L'essentiel, c'était d'abord, de se retrouver, après les changements qui sont intervenus en Mauritanie et de faire le point avec le Président Tunisien concernant l'évolution de la situation, comme je l'ai déjà dit, sur le plan maghrébin et international et d'étudier les dossiers tuniso-mauritaniens et d'examiner les moyens de développer la coopération bilatérale qui est déjà très fructueuse.

Nos contacts et nos réunions ont tourné autour de cet ensemble de questions.

Si nous parlons de la Mauritanie. Où en est-on avec le processus électoral visant la mise en place de nouvelles institutions démocratiques?

Comme vous le savez, au lendemain du Changement du 3 août, le gouvernement de transition et le Conseil militaire pour la Justice et la Démocratie ont mis en voie un processus de concertation pour régler les problèmes du pays. Ce processus a débouché sur un certain nombre de mesures.

Les trois temps forts de ces mesures sont la réforme de la justice, la bonne gouvernance et le processus de démocratie en lui-même. S'agissant de la justice, le chantier est déjà suffisamment avancé. En ce qui concerne la bonne gouvernance, là aussi,

nous avons atteint des objectifs extrêmement importants. Nous avons résolu l'essentiel des problèmes que nous avions avec les institutions internationales. Nous avons redressé de façon notable la gestion du pays, sans l'adjonction d'aucune ressource, d'aucune aide extérieure à la Mauritanie. Par la même occasion, nous avons réussi à rétablir tous les équilibres économiques du pays sans mettre en cause aucun investissement qui était ou devait être prévu pour l'année en cours. Les salaires ont été substantiellement augmentés à hauteur de 50% et même les indemnités pour beaucoup de catégories socio-professionnelles, et ce, uniquement en améliorant la gestion économique du pays dans la transparence totale. Beaucoup d'autres mesures ont été prises touchant notamment la transparence, le gisement de nos ressources. Des réalisations concrètes ont été par ailleurs effectuées à même d'assurer le redémarrage de l'économie sur des bases saines. Par conséquent, nous pensons que les aspects de la bonne gouvernance et de la gestion du pays ont franchi des pas importants. A ce niveau aussi, nous avons atteint un pourcentage raisonnable et nous continuerons à travailler sur cette voie.

S'agissant du processus démocratique, comme vous le savez, nous avons élaboré un calendrier très précis. Election par élection, nous avons défini des jours et des mois, la date exacte, l'année exacte avec un processus qui va commencer déjà avec la première élection qui est le référendum prévu le 25 juin 2006. Toutes les prévisions démontrent à bien des égards que les instruments des cinq élections programmées sont déjà prêts, y compris l'élément le plus difficile de ces élections, à savoir le recensement à vocation électorale, qui a été une réussite, de l'avis aussi bien de l'ensemble des acteurs politiques que des partis politiques, la société civile, la Commission électorale nationale

indépendante (CENI) et les partenaires de la Communauté internationale. Tout le monde a attesté donc ce recensement à vocation électorale qui a été mené de la meilleure façon possible. Nous avons atteint sur la base de toutes les projections scientifiques le taux de 96%, pratiquement de Mauritiens en mesure de voter et qui ont été inscrits sur les listes électorales avec des certitudes transparentes. C'est-à-dire un Mauritanien, une carte d'identité, une voix. Par conséquent, il ne reste que l'Organisation des élections aux dates prévues. Et elles le seront, si Dieu le veut, sans aucun problème.

Après l'élection d'un nouveau régime et la mise en place de nouvelles institutions démocratiques, le CMJD cédera-t-il le pouvoir immédiatement. Comment cela a été annoncé?

Le CMJD cédera le pouvoir immédiatement dès la prise de fonction du président élu conformément à la Charte Constitutionnelle. A partir de cet instant, l'Assemblée sera réunie dans la même journée et des nouvelles instances issues des élections prendront contact avec tous les acteurs de la transition.

On parle du retour de l'ancien président mauritanien Mousouïya Ould Sid Ahmed Taya. Certaines voix ne cessent de se lever pour qu'il réponde de ses faits devant la justice. Que prévoit le CMJD dans ce registre. Sera-t-il considéré un citoyen comme tous les autres? Pourra-t-il participer à la vie politique et, partant, aux prochaines élections?

J'ai déjà répondu à cette question de façon tout à fait claire et sans ambages. L'ex-président est un citoyen mauritanien. En tant que citoyen mauritanien, personne ne doit l'empêcher de retourner, chez lui, dans son pays. Ceci dit, il y a des préalables. Le premier est qu'il doit s'abstenir de se mêler de la politique pendant la période de transition tout comme d'ailleurs le CMJD, dont les membres ont pris la décision d'être neutres pendant toute la période

de transition. C'est, tout simplement, une mesure de précaution. L'interdiction d'éligibilité du CMJD et du gouvernement de transition, et la non acceptabilité d'un activisme politique de l'ancien président sont nécessaires pour assurer une transparence et une neutralité totale dans le processus démocratique en cours. Une fois le processus de transition terminé, l'ex-président, en tant que citoyen, mauritanien est libre de faire ce qu'il a envie de faire.

Certains Mauritiens victimes de l'ancien régime émettent le vœu de poursuivre en justice l'ancien président à l'étranger. Quelle sera l'attitude qui sera adoptée par le CMJD face à cette situation?

Le CMJD est très clair sur cette question. Il estime qu'aucune ingérence extérieure dans les affaires de la Mauritanie ne sera acceptée qu'elle concerne l'ex-président ou toute autre personne quelle qu'elle soit.

En ce qui concerne le problème des réfugiés au Sénégal et au Mali. Ou en est-on avec les solutions proposées pour leur retour?

S'agissant des réfugiés, ce que j'ai dit est très transparent. Nous sommes dans une phase de transition. Le problème des réfugiés est une question, qui est à l'extérieur de la Mauritanie. C'est donc un problème pour le moment externe aux frontières de la Mauritanie. Et un problème externe à nos frontières, est un problème qui a, par conséquent, une connotation internationale qui, est en dehors des frontières de la Mauritanie. Nous sommes actuellement dans une transition. Et une transition est, par excellence, une phase dans laquelle, on ne peut pas résoudre ce genre de problèmes. Nous pensons que l'essentiel, c'est de préparer les esprits à ce problème et de le faire prendre en charge par tous les Mauritiens, d'en écarter tout extrémisme et toute option, à la fois, ethnique, tribale ou groupusculaire. Une

fois que le parlement mauritanien élu sera en place, le président élu élaborera les instruments de la solution pour résoudre cette question une bonne fois pour toutes.

La Mauritanie vient d'accéder au rang des pays pétroliers. Comment se passera la gestion de cette ressource si chère et tant convoitée?

Nous avons pris un ensemble de mesures pour que la gestion de cette ressource soit transparente. Nous nous sommes inscrits à toutes les initiatives de transparence. Ce qui veut dire que premièrement: toutes les sociétés opérant dans le secteur pétrolier en Mauritanie seront obligées de déclarer tout revenu contractuellement à ce qu'elles doivent verser à la Mauritanie. Ceci est donc connu, à la fois, par la Communauté internationale, par les institutions bancaires internationales et par tous les Mauritiens. Tout le monde peut savoir ce que le pétrole a rapporté à la Mauritanie. L'Etat mauritanien est tenu lui-même de déclarer les revenus. Tout le monde saura donc combien la Mauritanie a reçu de façon certaine, claire et nette. Ce qui est dit en soi un pas important. Cela veut dire qu'au moins on essaye de connaître le niveau des ressources générées par le pétrole qui seront rendues publiques. La deuxième mesure, c'est que, les revenus pétroliers seront répartis en deux parts. La première va être budgétisée pour créer les équipements nécessaires pour le pays et être investie dans le développement de la Mauritanie. La deuxième part, va être gérée selon des règles de gestion pour les générations futures. Cela veut dire, garantir un revenu permanent grâce aux ressources pétrolières. Ce revenu là devra assurer à la Mauritanie par le placement de ces montants qui seront consacrés à cela, un revenu permanent qui sera géré par une loi très claire, très nette et transparente.